

CONFÉRENCES À L'ACADÉMIE DE PHILATÉLIE

" L'utilisation de la Cérés d'après Barre (1938 - 1942) "

Jean-Pierre Mayeur (05/04/2003)

En 1938, pour remplacer le type « Paix » qui datait de 1932, l'administration choisit des sujets mythologiques (Mercure, Iris) et en particulier Cérés pour le tarif de la lettre du 1^{er} échelon de poids pour l'étranger, reprenant ainsi le symbole de la seconde République dessiné par Barre et replacé dans un cadre nouveau. À la faveur des changements de tarifs et de l'extension de ce type à 3 valeurs dites « complémentaires », ceci nous vaut une série de 6 timbres émis du 2 février 1938 au 20 juin 1940. Elle est retirée de la vente du 20 mars 1939 au 14 mars 1942 selon les timbres. Les trois timbres destinés aux tarifs successifs pour l'étranger (1,75F , 2,25F et 2,50F bleus) ont tous été émis en retard par rapport aux dates de changement de tarif.

Pendant leur période de vente, 4 tarifs principaux se sont succédés ; les surtaxes aériennes ont été encore plus souvent modifiées par des accords bilatéraux entre les pays et suivant les exigences des compagnies aériennes. À l'aide de la présentation d'une soixantaine de plis sélectionnés, la diversité des tarifs est présentée ainsi que certaines particularités de la réglementation internationale, en particulier lorsque l'expéditeur imposait un trajet spécifique, différent du trajet normal du courrier.



Lettre par avion de 5 à 10 grammes du 31/10/1939 pour l'Argentine affranchie à 38,25 francs, dont 2,25 francs de lettre au tarif du 01/12/1938 et 36 francs de surtaxe aérienne. La surtaxe avion de 18 francs par 5 grammes par voie française date du 21/07/1938.



Lettre par avion pour le Japon du 24/11/1940 via les États-Unis affranchie à 11,50 francs dont 2,50 francs de lettre pour l'étranger au tarif du 01/01/1940. Surtaxe avion de 9F/5g du 01/11/1938. Le trajet avion s'effectuait par des lignes américaines au départ de Lisbonne, les liaisons aériennes au départ de la France étant suspendues.



Lettre recommandée par avion du 26 avril 1941, affranchie à 39 francs, pour la concession française en Chine de Kouang-Tchéou-Wan, réexpédiée à Hanoi.
Expédiée "via New York" à la demande de l'expéditeur, elle subit la surtaxe avion pour Hong-Kong de 18 francs par 5 grammes (décret du 11/12/1940), en sus de l'affranchissement normal d'une lettre recommandée du régime intérieur (3 francs jusqu'à 20 grammes, tarif du 01/12/1939).
À noter l'inscription du poids par le postier : « 8 grammes avant apposition des timbres-poste ».